



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 77 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude,
de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 68/110 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de l'exécution, en 2014, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et expose les activités prévues pour 2015 ainsi que leurs incidences administratives et financières.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du Programme d'assistance en 2014 et activités prévues pour 2015.....	3
A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	3
B. Cours régionaux de droit international de l'Organisation des Nations Unies	5
C. Documentation pédagogique en droit international	7
D. Médiathèque de droit international des Nations Unies	7
E. Publication assistée par ordinateur	8
F. Diffusion	8
G. Institut africain de droit international	9
H. Programme de bourses créé à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe.....	9
III. Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance en 2015.....	10
IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance	10
A. 2014	10
B. 2015	12
V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.....	13
A. Composition	13
B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-neuvième session	13
Annexe	
Sites Web tenus à jour par la Division de la codification.....	14

I. Introduction

1. Par sa résolution 68/110, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à mener, en 2014 et 2015, les activités exposées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/68/521), qui lui avait été présenté à sa soixante-huitième session. Au paragraphe 25 de cette même résolution, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-neuvième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2014 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur la mise en œuvre dudit programme dans les années ultérieures.

2. Le présent rapport fournit des renseignements sur l'application du Programme en 2014 et sur les activités prévues pour 2015, ainsi que leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2014 et activités prévues pour 2015

3. La Division de la codification est chargée de l'exécution du Programme d'assistance¹. Elle s'acquitte de diverses tâches, comme l'établissement des rapports du Secrétaire général et la fourniture au Comité consultatif et à la Sixième Commission de services relatifs au point de l'ordre du jour correspondant. Elle gère en outre le site Web du Programme.

A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

4. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux juristes des pays en développement ou des pays à économie émergente la formation la plus complète dans le domaine du droit international². Les boursiers assistent aux cours d'été de droit international public dispensés à l'Académie de droit international de La Haye et à des séminaires spéciaux organisés par la Division de la codification, qui portent sur toute une série de questions de droit international. Des voyages d'étude également sont organisés à l'intention des participants.

¹ Pour de plus amples renseignements sur les autres activités du Bureau des affaires juridiques, voir les documents A/69/10, A/69/17 et A/69/71, ainsi que le site Web de la Section des traités (legal.un.org/ola/FR/div_treaty.aspx?section=treaty).

² Depuis 2010, par mesure d'économie, la Division de la codification gère le Programme de bourses à La Haye de façon à pouvoir financer un plus grand nombre de bourses au titre du budget ordinaire (voir A/65/514, par. 12).

5. Le Programme s'est déroulé à La Haye (Pays-Bas) du 30 juin au 8 août 2014. Au total, 21 boursiers (12 hommes et 9 femmes) avaient été sélectionnés³. En 2014, le Programme a été dispensé en langue française.

6. Les cours de l'Académie de La Haye ont porté sur les sujets suivants : « Les limites du droit » (V. Lowe, professeur émérite de l'Université d'Oxford); « La hiérarchisation de l'ordre juridique international » (cours général) (D. Momtaz, professeur à l'Université de Téhéran, ancien membre de la Commission du droit international); « Les limites du recours à la force » (C. Gray, professeur à l'Université de Cambridge); « La rébellion et le droit international » (O. Corten, professeur à l'Université libre de Bruxelles); « Droit international du développement et droits de l'homme » (E. Tourme-Jouannet, professeur à la faculté de droit de la Sorbonne, Université Paris 1); « Dimensions juridiques des accords sur le contrôle des armements » (B. Tuzmukhamedov, professeur titulaire de droit international et Vice-Président de l'Association russe de droit international); « La renaissance de l'arbitrage interétatique » (B. W. Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); et « Les rapports entre les Nations Unies et la Banque mondiale (BIRD) » (M. Ragazzi, ancien conseiller principal pour le droit international à la Banque mondiale).

7. Les séminaires organisés par la Division de la codification ont porté sur les sujets suivants (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (A. Pellet, professeur à l'Université de Paris X – Nanterre, ancien membre de la Commission du droit international); « Droit des traités » et « Paix et sécurité internationales » (P. Klein, professeur à l'Université libre de Bruxelles); « Droit international des droits de l'homme (système interaméricain) » (A. A. Cançado Trindade, juge à la Cour internationale de Justice, ancien Président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme); « Droit international des droits de l'homme » (L.-A. Sicilianos, juge à la Cour européenne des droits de l'homme); « La sécurité collective en question » (M. Bennouna, juge à la Cour internationale de Justice); « Organisations internationales » et « Relations diplomatiques et consulaires » (P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université de Paris VIII – Vincennes Saint-Denis); « Règlement pacifique des différends internationaux » et « Travaux de la Commission du droit international » (L. Caflisch, professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève et membre de la Commission du droit international); « Droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan, ancien juge au Tribunal International du droit de la mer); « Droit du commerce international » et « Droit des investissements internationaux » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit international humanitaire » (Y. Sandoz, professeur à l'Université de Fribourg) et « Droit international pénal » (P. Gaeta, professeur à l'Université de Genève, Directeur de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève).

³ Au total, 229 demandes provenant de 60 États Membres ont été reçues pour l'octroi des 21 bourses disponibles. Les boursiers retenus étaient originaires des 21 pays suivants : Albanie, Algérie, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Colombie, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Liban, Maroc, Niger, Paraguay, Pérou, République centrafricaine, République de Moldova, Tchad et Viet Nam.

8. Des visites d'étude accompagnées d'exposés de hauts fonctionnaires ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour pénale internationale et à la Cour permanente d'arbitrage.

9. En 2015, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international sera dispensé en anglais. Il pourra accueillir 30 boursiers, l'objectif étant d'accroître les possibilités de formation et de promouvoir un plus grand équilibre régional dans les cours de formation, si les ressources le permettent.

B. Cours régionaux de droit international de l'Organisation des Nations Unies

10. Les cours régionaux de droit international de l'Organisation des Nations Unies offrent une formation de qualité, dispensée par d'éminents érudits et praticiens sur toute une série de sujets fondamentaux du droit international ou présentant un intérêt particulier pour les pays d'une région donnée. Le nombre de participants qui peuvent bénéficier du Programme de bourses étant limité, les cours régionaux constituent un mécanisme important pour accroître les possibilités de perfectionnement en droit international offertes aux juristes des pays en développement. Ils donnent aussi aux participants l'occasion d'étudier en premier lieu les questions d'actualité en matière de droit international qui intéressent l'ensemble de la région considérée, l'objectif étant d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération sur ces questions.

1. Afrique

11. Le cours régional de droit international pour l'Afrique a eu lieu du 7 avril au 2 mai 2014 au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba. Au total, 31 personnes (18 hommes et 13 femmes) y ont participé, soit 21 boursiers et 10 participants autofinancés⁴. En outre, cinq observateurs de la Commission économique pour l'Afrique (1 homme et 4 femmes) ont pris part à certains cours de droit international du commerce et de l'investissement.

12. Les séminaires du cours régional ont porté sur les thèmes suivants (dans l'ordre chronologique) : « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (A. Zimmermann, professeur à l'Université de Potsdam); « Méthodes du droit international » (D. Stewart, juriste adjoint de 1^{re} classe à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques de l'ONU); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'ONU); « Introduction au droit et aux institutions de l'Union africaine » (A. Kilangi, doyen de la faculté de droit de l'Université Saint Augustin de Tanzanie et Président de la Commission de l'Union africaine sur le droit international); « L'autodétermination en droit international » et « L'Afrique et le droit international au XXI^e siècle » (A. Yusuf, juge à la Cour internationale de Justice); « Règlement pacifique des différends » (B. W. Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage); « Droit

⁴ Au total, 68 candidatures ont été reçues de 20 États Membres de l'ONU. Les participants étaient originaires des pays ou organisations ci-après : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe; et Union africaine. (Un candidat angolais retenu n'a pas été en mesure de participer au cours.)

international des droits de l'homme » (A. Soma, professeur à l'Université d'Ouaga II); « Paix et sécurité internationales » et « La codification et le développement progressif du droit international : la Commission du droit international et son œuvre » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Droit international de l'environnement » et « Organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit du commerce international » et « Droit des investissements internationaux » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit de la mer » (T. Heidar, Conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères d'Islande). Les participants ont en outre entendu un exposé d'A.G. Koroma (ancien membre de la Cour internationale de Justice).

13. Au cours d'une visite d'étude au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, les participants ont entendu des exposés de membres de la Commission de l'Union africaine sur le droit international portant sur les fonctions et les activités actuelles de cette dernière. Un cours magistral a, en outre, été dispensé à la faculté de droit de l'Université d'Addis-Abeba.

14. La Division de la codification prévoit de tenir le cours régional de droit international pour l'Afrique en 2015 sous réserve de ressources (financières et humaines) suffisantes.

2. Asie-Pacifique

15. Le cours régional de droit international pour l'Asie-Pacifique, qui devait se tenir à Bangkok du 3 au 28 novembre 2014, a été annulé pour la deuxième année consécutive faute de ressources financières suffisantes.

16. La Division de la codification prévoit de tenir ce cours régional en 2015 sous réserve de ressources (financières et humaines) suffisantes.

3. Amérique latine et Caraïbes

17. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui devait se tenir à Montevideo du 5 au 30 mai 2014, a été annulé faute de ressources financières suffisantes.

18. La Division de la codification prévoit de tenir ce cours régional en 2015 sous réserve de ressources (financières et humaines) suffisantes.

4. Lieux permanents d'accueil des cours régionaux de droit international

19. Devant l'augmentation de la demande de formation au droit international, la Division de la codification a envisagé de désigner des lieux ayant vocation à accueillir en permanence des cours régionaux, afin d'en faciliter l'organisation régulière, dans les régions Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes : de tels lieux permanents rendraient l'organisation des cours plus rationnelle, plus économique et plus prévisible, sans pour autant exclure la possibilité de les tenir ailleurs.

20. Quatre cours régionaux de droit international ont été organisés avec succès pour l'Afrique en Éthiopie en 2011, 2012, 2013 et 2014. L'Éthiopie a signé l'accord de pays hôte nécessaire et constituerait un endroit approprié pour tenir le cours régional de 2015.

21. Trois cours régionaux de droit international ont été organisés avec succès pour l'Asie-Pacifique en Thaïlande en 1986, 2005 et 2012. Les cours régionaux prévus pour 2013 et 2014 ont été annulés faute de financement suffisant. La conclusion de l'accord de pays hôte nécessaire a fait de la Thaïlande un lieu approprié pour la tenue du cours régional de 2015.

22. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui devait se tenir en Uruguay en 2014, a été annulé faute de financement suffisant. L'Uruguay a signé l'accord de pays hôte nécessaire et constituerait un lieu approprié pour la tenue du cours régional de 2015. Le Costa Rica pourrait également accueillir ce cours régional, sous réserve de la signature de l'accord de pays hôte nécessaire.

C. Documentation pédagogique en droit international

23. Pour ses cours de droit international, la Division de la codification étudie, réunit et établit de la documentation juridique sous forme imprimée, en consultation avec les conférenciers⁵. En outre, des CD-ROM et des clefs USB sur lesquels se trouvent des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement qui n'ont qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques. Des documents pédagogiques sont également disponibles sur le site Web des différents cours de formation ainsi que sur le site Web de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

D. Médiathèque de droit international des Nations Unies

24. Les cours de formation traditionnels sont irremplaçables pour favoriser les débats approfondis, les échanges et le travail d'équipe entre les participants. Étant donné que la formation au droit international suscite un intérêt croissant et que les cours traditionnels ne suffisent pas à le satisfaire, la Division de la codification a créé la Médiathèque de droit international des Nations Unies qui permet à l'Organisation de dispenser gratuitement et à un coût relativement bas une formation de qualité via Internet à un nombre illimité de personnes et d'institutions de par le monde.

25. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche par l'intermédiaire duquel plus de 300 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international appartenant à divers pays et systèmes juridiques contribuent à ses trois éléments que sont la série de cours magistraux, les archives historiques et la bibliothèque de recherche. La série de cours magistraux compte près de 350 cours sur toutes sortes de questions de droit international, dont 23 ont été ajoutés en 2014. En complément de ces cours, plus de 300 fichiers de données connexes renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne ont été établis. Les archives

⁵ La Division de la codification a établi des documents pédagogiques pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international de 2014 (10 volumes en français) et pour le cours régional de droit international pour l'Afrique de 2014 (13 volumes en anglais). Elle tient à remercier l'*American Journal of International Law*, les éditions universitaires Brill, les éditions A. Pedone, Hart Publishing, Oxford University Press et le *Journal du droit international – Clunet* pour l'utilisation de textes spécialisés à des fins de formation dans le cadre de la documentation pédagogique fournie aux participants à ces cours.

historiques rassemblent les notes d'introduction rédigées par des experts reconnus sur près d'une centaine d'instruments juridiques ainsi que les procédures suivies, des documents connexes et des supports audiovisuels créés par la Division de la codification⁶. La Bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble traités, textes de jurisprudence, publications, documents, textes de doctrine et documents pédagogique.

26. Depuis sa création, en 2008, la Médiathèque a été consultée par près d'un million d'utilisateurs de 193 États Membres. Créée surtout pour apporter un soutien aux juristes des pays en développement, la Médiathèque est toutefois surtout utilisée par les juristes des pays développés⁷. Le nombre limité d'utilisateurs dans les pays en développement tient, d'une part, au fait que la Médiathèque y est une ressource peu connue et, d'autre part, au fossé technologique en matière d'accès à l'informatique, à l'électricité et à des liaisons Internet à haut débit fiables.

27. Dans le but de faire mieux connaître la Médiathèque, la Division de la codification en a organisé des présentations dans les cours régionaux de droit dispensés en Éthiopie, lors du Forum des doyens de faculté de droit de la région Afrique, tenu au Kenya, ainsi que dans le cadre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international aux Pays-Bas.

28. Depuis 2013, les documents audiovisuels peuvent être consultés sur des appareils portables afin d'en améliorer l'accessibilité dans les pays en développement. La Division de la codification a en outre fait don d'une série de cours enregistrés sur DVD à l'Université Nnamdi Azikiwe du Nigéria et à l'Université chrétienne d'Ouganda, qui avait des difficultés à les consulter sur Internet. Elle continue d'étudier la possibilité de faire de même pour d'autres facultés ou instituts de droit de pays en développement qui en feraient la demande, sous réserve de ressources suffisantes.

E. Publication assistée par ordinateur

29. En 2003, la Division de la codification a commencé à recourir à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de ressources suffisantes, pour accélérer la publication de certaines de ses publications juridiques et les mettre le plus tôt possible à la disposition de la communauté juridique internationale. En 2014, faute de ressources en matériel et en personnel, elle a dû mettre fin à ces activités après la suppression d'un poste d'agent des services généraux.

30. En conséquence, aucune des publications indiquées au paragraphe 41 du rapport A/68/521 n'a été publiée en 2014.

F. Diffusion

31. La diffusion de publications et d'informations juridiques sur Internet et les autres médias électroniques vise à pallier le nombre restreint d'exemplaires papier

⁶ La traduction des documents juridiques pour les Archives historiques et la série de cours magistraux a été assurée dans toutes les langues officielles de l'Organisation (environ 120 pages ont été ajoutées au premier semestre de 2014).

⁷ La Médiathèque a été consultée par 81 641 utilisateurs en Afrique, 294 939 en Asie-Pacifique et 75 608 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

disponibles, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé dans la recherche et l'enseignement juridiques, notamment pour les juristes des pays en développement dont l'accès à Internet est limité. Les documents fournis sur Internet le sont gratuitement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international (voir annexe).

Distribution des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies

32. Depuis le dernier rapport, en 2013 (A/68/521), la Division de la codification a fourni sur demande, à l'Université Nnamdi Azikiwe du Nigéria, à l'Université chrétienne d'Ouganda et à l'Institut africain de droit international en République-Unie de Tanzanie, des publications juridiques et documents pédagogiques⁸.

G. Institut africain de droit international

33. En application de la résolution 68/110, la Division de la codification a prodigué à sa demande, à l'Institut africain de droit international d'Arusha, des conseils pour la constitution de sa bibliothèque de recherche destinée aux universitaires et juristes africains, ainsi que ses séminaires de formation sur certaines questions de droit international et de droit propre à l'Union africaine à l'intention de hauts fonctionnaires et praticiens⁹.

H. Programme de bourses créé à la mémoire de Hamilton Shirley Amerasinghe

34. La vingt-septième bourse Hamilton Shirley Amerasinghe, qui sera attribuée en 2014, sera financée au moyen de contributions volontaires. Le montant estimatif total de la bourse devrait s'élever à 60 544 dollars¹⁰.

⁸ La distribution d'exemplaires des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies aux bibliothèques dépositaires et institutions des pays en développement a cessé le 8 novembre 2012 sur décision du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

⁹ Pour de plus amples renseignements sur les activités de l'Institut africain de droit International et les séminaires de formation qu'il a programmés pour 2014 et 2015, se référer à l'adresse : voir www.aiil-iadi.org.

¹⁰ Par souci de gestion rationnelle et efficace de la bourse, l'appui administratif initialement fourni par la Division de la codification dans les années 80 et au début des années 90 a progressivement été réduit à la suite de la création d'une institution permanente au sein du Bureau des affaires juridiques, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, chargée des affaires relatives au droit de la mer et notamment des activités de renforcement des capacités. Ces dernières années, ladite Division a assumé seule l'administration de la dotation Hamilton Shirley Amerasinghe au titre de ses activités de renforcement des capacités techniques relatives au droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur le Programme de bourses dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui sera examiné au titre du point 74 de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

III. Directives et recommandations concernant la mise en œuvre du Programme d'assistance en 2015

35. Sous réserve de disposer de ressources suffisantes (fonds et personnel), la Division de la codification prévoit en 2015 de mener ses activités dans le cadre du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session (A/68/521, sect. III), qui ont été approuvées par cette dernière dans sa résolution 68/110¹¹.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. 2014

36. S'agissant du financement du Programme d'assistance, un montant de 453 600 dollars a été inscrit pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international, au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) (subventions et contributions) pour l'exercice biennal 2014-2015.

37. En 2014, environ 217 000 dollars de crédits inscrits au budget-programme ont été utilisés pour le Programme de bourses de perfectionnement.

38. Dans sa résolution 68/110, l'Assemblée générale a de nouveau prié les États Membres et les organisations, institutions et particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer des activités dans le cadre du Programme d'assistance. Une note verbale en ce sens appelant leur attention sur la résolution 68/110 a été adressée aux États Membres le 23 janvier 2014.

39. Depuis le dernier rapport, des contributions volontaires ont été reçues au titre du Programme d'assistance pour les activités suivantes : a) pour la Médiathèque, contributions de l'Autriche (16 977 dollars), de la Chine (10 000 dollars), de l'Irlande (14 000 dollars), d'Israël (5 000 dollars), du Mexique (10 000 dollars), de la Norvège (81 616 dollars), de la Pologne (5 000 dollars), de la République tchèque (2 993 dollars), du Royaume-Uni (8 291 dollars) et de la Suisse (25 000 dollars); b) pour le Programme de bourses, contribution de l'Irlande (1 500 dollars); c) pour les cours régionaux, contributions de la Nouvelle-Zélande (17 096 dollars); pour le Cours régional pour l'Afrique, contributions de l'Australie (150 000 dollars), de la Chine (10 000 dollars), de la Finlande (6 792 dollars), de l'Irlande (13 350 dollars), de la Nouvelle-Zélande (8 095 dollars) et de l'Union africaine (50 000 dollars); et pour le Cours régional pour l'Asie et le Pacifique, contributions de l'Arabie saoudite (5 000 dollars) et de la Chine (10 000 dollars); et d) pour chacune des activités précitées, contribution du Qatar (5 000 dollars).

¹¹ Comme indiqué plus haut, la Division de la codification a cessé ses activités de publication assistée par ordinateur en 2014. Elle étudie la possibilité de les reprendre pour une ou plusieurs de ses publications de 2015.

40. La Division de la codification a également continué d'inviter les États, universités, institutions, organisations et particuliers à contribuer et aider à la mise en œuvre du Programme d'assistance.

41. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, le Greffe de la Cour internationale de Justice a mis des locaux et du matériel de bureau à la disposition du personnel de la Division de la codification et des conférenciers et a fourni un appui administratif et logistique essentiel au Programme d'assistance. L'Académie de droit international de La Haye a offert aux boursiers des frais d'inscription réduits. La Fondation Carnegie a mis une salle de séminaire équipée à la disposition du personnel de la Division de la codification et des conférenciers.

42. Pour le Cours régional de droit international pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique a fourni au personnel de la Division de la codification et aux conférenciers une salle de séminaire, des bureaux, du matériel, des moyens de transport et une assistance administrative. L'Union africaine a organisé une visite d'étude à son siège. La Cour permanente d'arbitrage a pris en charge les frais de voyage de M. Brooks W. Daly, son Secrétaire général adjoint, qui a dispensé le cours sur le règlement pacifique des différends. Le Royaume-Uni a couvert les frais d'expédition de deux publications.

43. En outre, dans les divers cours de formation, des publications ont été fournies gratuitement aux participants par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹², le Département de l'information de l'ONU¹³, la Cour pénale internationale¹⁴, le Comité international de la Croix-Rouge¹⁵ et le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur¹⁶. Diverses entités, maisons d'édition et revues juridiques ont permis l'inclusion gratuite d'articles spécialisés dans les documents pédagogiques fournis aux participants aux cours de formation (voir, plus haut, par. 23).

44. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a fourni à la Médiathèque l'enregistrement de la conférence sur « La CIJ au service de la paix et de la justice » qu'elle a organisée en septembre 2013. L'Université de Cambridge a par ailleurs fourni à la Médiathèque un enregistrement d'un cours du professeur Philip Allott intitulé « The Idealist's Dilemma: Re-imagining International Society » (« Le Dilemme de l'idéaliste : réinventer la société internationale »).

45. La Division de la codification a signé avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux un descriptif de projet pour l'organisation des cours régionaux et l'expansion de la Médiathèque.

¹² *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.V.11).

¹³ *ABC des Nations Unies 2014* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 13.I.6).

¹⁴ *Textes juridiques fondamentaux de la Cour pénale internationale*.

¹⁵ Comité international de la Croix-Rouge, *Conventions de Genève du 12 août 1949 et Protocoles additionnels*.

¹⁶ Nouvelle-Zélande, Ministère des affaires étrangères et du commerce, *Manuel des Nations Unies 2013-2014*, 51^e éd., Wellington, 2013; et Commission de l'Union africaine et Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, *Manuel de l'Union africaine 2014*.

B. 2015

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

46. Pour 20 boursiers, le coût du Programme de bourses de perfectionnement en droit international est estimé à 223 250 dollars en 2015. Tout crédit non utilisé inscrit au budget-programme servira à financer des bourses supplémentaires ou à couvrir une partie du coût d'un cours régional de droit international.

2. Cours régional de droit international pour l'Afrique

47. À raison de 20 participants, les coûts directs¹⁷ du Cours régional pour l'Afrique de 2015 sont estimés à 208 000 dollars, dont 50 000 dollars proviendraient du budget de l'Union africaine pour 2015.

3. Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique

48. À raison de 20 participants, les coûts directs du Cours régional pour l'Asie et le Pacifique de 2015 sont estimés à 160 000 dollars. Les autres coûts devraient en principe être pris en charge par le pays hôte.

4. Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes

49. À raison de 20 participants, les coûts directs du Cours régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes de 2015 sont estimés à 150 000 dollars. Les autres coûts devraient en principe être pris en charge par le pays hôte.

5. Médiathèque de droit international des Nations Unies

50. Pour maintenir et enrichir la Médiathèque de droit international des Nations Unies, il faudra, en 2015, deux administrateurs et un agent des services généraux. Deux postes d'administrateur (consultants sous contrats de louage de services) et un poste d'agent des services généraux, dont les honoraires et traitements sont estimés à 232 500 dollars pour 2015, sont actuellement financés par des ressources extrabudgétaires. S'y ajoute un montant estimatif de 57 500 dollars pour le matériel, les enregistrements effectués hors Siège et la numérisation des documents audiovisuels. Sur la base des arrangements existants pour le personnel temporaire, le montant total des coûts directs de cette activité est estimé à 290 000 dollars pour 2015.

6. Diffusion

51. En 2015, si elle dispose des exemplaires sur papier et des ressources nécessaires, la Division de la codification fournira et expédiera gratuitement des publications juridiques et documents pédagogiques aux participants à ses programmes de formation ainsi qu'aux établissements universitaires de pays en développement qui en feront la demande.

52. Si l'Assemblée générale en décide ainsi, le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme. Il est à noter que le montant des contributions volontaires reçues en 2014 est trop

¹⁷ Pour les fonds provenant de contributions volontaires, il faut prévoir un coût additionnel d'environ 13 % pour l'appui au programme.

faible pour permettre la tenue des cours régionaux de droit international ou l'enrichissement de la Médiathèque en 2015.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

53. Par sa résolution 66/97, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 les 25 États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Suriname, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-neuvième session

Cette section fera l'objet d'un additif au présent rapport.

Annexe

Sites Web tenus à jour par la Division de la codification

<i>Sites Web</i>	<i>Adresses URL</i>
Codification du droit international	www.un.org/law/lindex.htm
Sixième Commission de l'Assemblée générale	www.un.org/fr/ga/sixth/
Commission du droit international	www.un.org/law/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	legal.un.org/diplomaticconferences/
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	www.un.org/law/icc/
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	www.un.org/law/chartercomm
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	www.un.org/law/criminalaccountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	www.un.org/law/administrationofjustice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	www.un.org/law/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	www.un.org/law/jurisdictionalimmunities
Comité spécial chargé de la question de l'élaboration éventuelle d'une convention internationale contre le clonage reproductif d'êtres humains	www.un.org/law/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	www.un.org/law/UNsafetyconvention
Portail des publications juridiques des Nations Unies	www.un.org/law/UNlegalpublications
<i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	www.un.org/law/reperory
<i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>	www.un.org/law/UNJuridicalYearbook
<i>Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice</i>	www.un.org/law/ICJsummaries
<i>Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale</i>	legal.un.org/PCIJsummaries/
<i>Recueil des sentences arbitrales</i>	www.un.org/law/riaa
<i>Série législative des Nations Unies</i>	legal.un.org/legislativeseries/
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	www.un.org/law/programmeofassistance

<i>Sites Web</i>	<i>Adresses URL</i>
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	www.un.org/law/ilfp/
Cours régionaux de droit international	www.un.org/law/rcil/
Médiathèque de droit international des Nations Unies	www.un.org/law/avl/
